

FSU

SNPES-PJJ

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du social

REGION ILE DE FRANCE

*Après le rassemblement et la réunion du 18 septembre
À la Direction Régional Ile de France :*

**La garde des sceaux et le directeur de la PJJ
Doivent entendre les revendications des personnels :**

- Arrêt de l'autoritarisme,
- Arrêt des maltraitements envers les personnels,
- Suspension des restructurations

A la suite de la tentative de suicide de la directrice de la PJJ de Paris, nous avons appelé les personnels à se réunir à la Direction Inter Régionale Ile de France et d'Outre Mer, afin d'interpeller l'administration sur la situation intenable qui est faite à tous les agents de la PJJ dans la mise en place à marche forcée des orientations (fermetures de postes et de services, mise en place du module 1 en insertion, etc., ...).

Une soixantaine de collègues ont participé à ce rassemblement et à la réunion qui a suivi. Cette initiative a reçu le soutien et la présence de Madame Nicole Borvo, Sénatrice PCF de Paris, et de Monsieur Georges Sarre Maire adjoint MRC de Paris. Ce dernier s'est engagé à formuler un vœu soumis au vote au prochain Conseil de Paris sur la situation de la PJJ au regard de la politique de « casse » conduite par la DPJJ. Il a tenu à évoquer le professionnalisme et la forte personnalité de la Directrice Départementale de Paris puis exprimé son soutien et son amitié à celle-ci et à sa famille.

Lors de la réunion, les personnels présents ont formulé les revendications suivantes :

- **Prise en compte des conséquences des fermetures de services éducatifs et administratifs en 2008-2009 sur la prise en charge des mineurs et les conditions de travail des personnels,**
- **Obligation pour l'administration d'expliquer sur quels bilans pédagogiques elle s'appuie pour décider des fermetures de services éducatifs,**
- **Suspension des restructurations qui sont en cours.**

Ce travail ne pourra être accompli qu'avec la consultation des équipes (et donc de l'ensemble des personnels) et des instances paritaires (CTPD et CTPIR).

Les personnels présents ont exigé, ensuite que le Directeur Régional par intérim, Monsieur Fayolle, viennent les rencontrer. Après quelques hésitations, celui ci est venu accompagné de Madame Frénot (responsable DRH) et de Monsieur Huleux, Directeur missionné pour l'Outre Mer.

Ils lui ont alors énoncé ces revendications. Au début de la rencontre, le Directeur Interrégional Adjoint a exprimé sa « grande émotion » vis à vis du geste de la Directrice de la PJJ 75, ajoutant que Mme Kokoszka gardait toute « sa confiance ».

Ce propos a été aussitôt démenti par Madame Michelle Henry, amie de celle-ci et déléguée SNPES-PJJ pour la CAP de CSE qui confirme que Madame Kokoszka est informée de nos initiatives et tient à relayé sa parole : « elle m'a chargée de vous dire qu'elle a douté de votre confiance, qu'elle ne s'est pas sentie soutenue ».

Monsieur Fayolle nous a alors déclaré, que, pour lui, il y avait « un avant et un après 16 septembre ». Il lui a été rappelé non sans émotion par l'assemblée que le passage à l'acte de Mme Kokoszka était le 15 septembre...et non le 16. Ensuite, il nous a informé que la DIR Ile de France allait demander de prolonger au delà de l'année 2011 l'application du Projet Stratégique National, pour le reste, il a employé les termes de « cible » (?!), « d'objectif » et de « mode opératoire » concernant la mise en œuvre des missions éducatives.

A travers ses déclarations on avait vraiment l'impression que deux mondes différents étaient en présence et ne parlaient pas le même langage : des professionnels chargés de la prise en charge éducative de jeunes, face à une vision technocratique et comptable prenant peu en compte la dimension humaine.

Monsieur Fayolle s'est ensuite permis, sans aucune pudeur d'évoquer le dialogue social et le rôle des instances paritaires dans l'accompagnement des restructurations qui sont en cours alors que la Direction Régionale a refusé toutes les demandes de CTPIR faites par le SNPES-PJJ pour l'année 2009 et que nombre de CTPD ont vu leurs décisions (votées à l'unanimité ou non) invalidées par la Direction Inter Régionale.

Une nouvelle fois nous constatons que nos directions pratiquent de façon ouverte la politique du flou et du mensonge. Comment interpréter autrement les réponses qui nous sont faites ? Quand nous posons des questions sur les projets de fermetures de structures (notamment en insertion) annoncés aux personnels par les directeurs départementaux, le DIR nous répond « *que rien n'est arrêté et que certains sont zélés* » (sic !).

Décidément, aujourd'hui à la PJJ, nous vivons au pays du mensonge déconcertant...

La rencontre s'est achevée sans réponse claire aux trois exigences que nous avons exprimé au Directeur Interrégional Adjoint. Le seul engagement pris fut de transmettre ces exigences au directeur de la DPJJ. Plus que jamais nous interpellons vigoureusement la DPJJ qui se montre incapable d'avoir un avis sur la pertinence des politiques qu'elle applique, refusant d'en évaluer l'impact sur les personnels chargés de les mettre en œuvre et sur les jeunes et les familles que nous avons en charge.

Une nouvelle fois, au regard de l'urgence de la situation nous exigeons solennellement que la DPJJ réponde à ces trois revendications :

- **Prise en compte des conséquences des fermetures de services éducatifs et administratifs en 2008-2009 sur la prise en charge des mineurs et les conditions de travail des personnels,**
- **Obligation pour l'administration d'expliquer sur quels bilans pédagogiques elle s'appuie pour décider des fermetures de services éducatifs,**
- **Suspension des restructurations qui sont en cours.**

NOUS COMPTONS ORGANISER DANS LES JOURS PROCHAINS D'AUTRES INITIATIVES AFIN QUE CES EXIGENCES SOIENT PRISES EN COMPTE PAR LA DIRECTION DE LA PJJ